

CONCOURS DEBARDAGE LEVIER 2006

Dimanche 27 août 2006 à 8h00

Durée 5 heures

Règlement HIPPOTESE (Didier, Deny)

Version du 2006/01/21

I / Conditions de Participation :

- L'épreuve se réalisera avec un seul cheval, mené au cordeau ou aux guides par le même meneur sur toute la durée de l'épreuve.
- Cheval et meneur ne peuvent participer qu'une seule fois à l'épreuve.
- Les chevaux participants doivent être en bonne santé et à jour de leurs vaccins.
- Ils doivent être préparés au travail demandé.
- Le harnachement doit être correct et adapté au cheval.
- **La sous-ventrière et le collier sont obligatoires.**
- Le débardeur et son cheval doivent être familiarisés au travail en forêt.
- Chaussures de sécurité et vêtements appropriés sont obligatoires
- Le numéro du couple (M-C) sera bien visible.
- L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de débardage et à l'accueil information.
- La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu 1 heure avant le début de l'épreuve (à 7h00). Pourront y participer, le meneur et un chef d'équipe.
- Le parcours du ou des ouvreurs, permettra d'établir le temps officiel qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.
- Une aire d'échauffement sera ouverte aux concurrents à proximité de l'épreuve

II / Élimination :

Élimination immédiate pour :

- Perte de contrôle des chevaux mettant les spectateurs en danger
- Manipulation des troncs avec les pieds ou les mains
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal.

III / Présentation :

Le couple cheval-meneur, se présentera, 15 mn avant son passage, sur l'aire de présentation, devant le jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) :

- La sécurité du harnais
- L'ajustage du harnais
- La propreté du harnais

- L'état du cheval
- La propreté du cheval
- La présentation du meneur (chaussures de sécurité, vêtements adaptés).

III / Epreuve :

La mission du participant avec son cheval consiste à tirer un tronc de son choix :

- 0.25 m³ environ donne 50 points de pénalité
- 0.35 m³ environ donne 0 point
- 0.50 m³ environ donne 50 points de bonification

sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles.

Au début de l'épreuve, le tronc sera fixé par le plus gros côté et à la fin de l'épreuve, il sera remis en place dans la même position pour le concurrent suivant.

Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps réglementaire. A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités, les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste), et s'arrête, au passage de la porte d'entrée de l'épreuve.

IV / Notation :

Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 2000 points.

L'allure est exclusivement le pas, sinon : 50 pts de pénalité chaque fois

Sur le parcours il y a des piquets de bois sur lesquels se trouvent des bûches en équilibre. Pour chaque bûche renversée : 50 pts de pénalité.

Pour chaque passage à la tête : 50 pts de pénalité

En cas de refus, de destruction d'obstacle ou de non réalisation : 400 pts de pénalité

En cas de non réalisation du passage à la voix : 200 pts de pénalité, réalisation partielle (2 pieds dans la zone d'arrivée) : 50 pts de pénalité.

En cas de non respect de l'arrêt absolu, à la voix : 200 pts de pénalité

Pour l'obstacle du " rangement sur le tas ", le tronc sera considéré comme rangé, s'il est sur les bois du tas, parallèle à ceux-ci et aligné à moins de 40 cm. Tout retrait ou dépassement de cet alignement sera compté de 10 pts de pénalité par cm.

LISTE DES OBSTACLES

1/ LE BOIS COUCHÉ

Un tronc en travers à franchir, quilles à la sortie

2/ LE COULOIR ENTRE 2 BOIS

Passage entre 2 troncs couchés, parallèles, quilles à l'entrée et à la sortie

3/ LE PONT DE BOIS

2 m de long minimum - quilles à l'entrée et à la sortie

4/ LE FOSSÉ

Trou suffisamment vaste pour que le cheval ne puisse pas le sauter mais y descendre.
Quilles à l'entrée et à la sortie.

7/ LE RIDEAU DE BRANCHES

Les branches mises en place doivent masquer le passage en 2 rideaux minimum
Quilles à l'entrée et à la sortie.

8/ LE REculÉ

L'extrémité du bois doit faire basculer une butée rendant le reculé précis.

6/ SOUS LE BILLOT

Le tronc doit passer sous un billot de bois, non stable, avec décrochage et ré-accrochage obligatoires et seulement quand le bois a dépassé le billot.

5/ LE PASSAGE ET L'ARRET A LA VOIX

Le meneur arrête son cheval et accroche ses guides (dans les règles de l'art), dans la zone de départ (2 m x 2 m et 4 quilles). Le meneur guide son cheval, à la voix jusqu'à la zone d'arrivée (2 m x 2 m et 4 quilles) distante de 5 m. Une fois dans la deuxième zone, arrêt absolu, pendant que le meneur range 5 morceaux de bois et qu'une tronçonneuse démarre, puis reprise des guides et passage de l'obstacle (4 quilles).

10/ LE CHARGEMENT SUR LA REMORQUE

Chargement en douceur, à l'aide d'une chaîne doublée (fournie) et de 2 madriers inclinés, d'une petite grume sur une remorque où sont présents quelques troncs.

9/ LE RANGEMENT DU BOIS SUR LE TAS

Le tronc sera rangé, sur les bois du tas, aligné et parallèle à ces derniers.

Ce règlement a été élaboré par les membres de l'association HIPPOTESE

Mél : hippotese@free.fr

